

En général
Doctrines administratives
Veille législative
Veille réglementaire
Jurisprudence

En particulier
E-Fiscalité
Fiscalité de l'innovation
Fiscalité culture & média
Fiscalité immobilière
Fiscalité et environnement
Fiscalité associative
Fiscalité financière
Fiscalité sociale
Fiscalité de l'expatriation
Fiscalité et assurance
Fiscalité communautaire
Fiscalité internationale

En pratique
LFSS pour 2013
Paquet compétitivité
PLFSS 2016
Agenda fiscal
Chiffres utiles
Fiches techniques
Téléservices
Textes officiels
Cellule de régularisation fiscale
Réponse d'experts
Loi de Finances pour 2011
Réforme de la fiscalité du patrimoine
Réforme de la TVA immobilière
Loi de Finances pour 2012
Loi de Finances rectificative pour 2011
Le dispositif Scellier
Loi de finances rectificative pour 2011-IV
Présidentielle 2012
Loi de finances rectificative pour 2012-I
Déclaration de revenus 2011
La réforme fiscale de François Hollande
Loi de Finances rectificative pour 2012-II
Loi de Finances pour 2013
Loi de Finances rectificative pour 2012-III
Loi de Finances rectificative pour 2013-I
Déclaration des revenus 2012
ISF 2013
Fraude fiscale
Réforme du logement
Economie sociale et solidaire
Loi de Finances 2016
Loi de Finances 2014
Dossier Crowdfunding
Loi Duflot
LFSS pour 2014
ISF 2014
Les Assises de la fiscalité
Déclaration des revenus 2014
Loi Pinel : artisanat, commerce et TPE
Projet de loi de Finances rectificative pour 2014
PLFRSS 2014

Accueil > A noter ! > Manifestations
Le cabinet D'ONORIO DI MEO sélectionné au Prix 2016 de l'Innovation des Avocats Relation Clients

partager cet article
Twitter
envoyer par mail
Une difficulté sur le site ?

Le cabinet D'ONORIO DI MEO sélectionné au Prix 2016 de l'Innovation des Avocats Relation Clients



Un cabinet d'avocat spécialiste en Droit Fiscal a lancé un site web d'information et d'assistance www.etaxfrance.com [http://www.etaxfrance.com] permettant aux non-résidents fiscaux d'obtenir le remboursement des prélèvements sociaux et autres impôts versés au titre des revenus du patrimoine depuis 2012.

L'action est coordonnée par un cabinet d'avocat spécialiste en fiscalité internationale, le cabinet D'ONORIO DI MEO - Juridique & Fiscal, dirigé par Maître Eve D'ONORIO DI MEO, avocat fiscaliste reconnu dans la matière.

Le Cabinet a été sélectionné au Prix 2016 de l'Innovation des Avocats Relation Clients organisé par le site Village de la Justice.

L'innovation juridique est devenue un allié indéfectible des avocats et un relais de croissance dans un marché du Droit en pleine mutation. Face à l'émergence des legalstartup, les avocats savent aussi innover et s'adapter au monde dans lequel ils évoluent pour permettre un accès au droit pour tous. Le Prix de la meilleure innovation en Relation-clients des avocats sera attribué le 17 mars 2016 sur 6 projets finalistes.

Un vote en ligne est ouvert jusqu'au 10 mars 2016 en cliquant sur ce lien :

<http://www.innovation-juridique.eu/EtaxFrance-plateforme-web-dedice> [http://www.innovation-juridique.eu/EtaxFrance-plateforme-web-dedice]

Quelle est l'innovation ?

EtaxFrance est un site internet dédié à l'information et l'assistance pour les remboursements d'impôts des non-résidents et des frontaliers. Par le biais de cette plateforme, le cabinet informe les contribuables concernés sur l'évolution de l'actualité sur le sujet et leur propose une assistance pour obtenir les remboursements d'impôts auprès de l'administration fiscale française.

La relation humaine et client est particulièrement privilégiée car il ne s'agit pas d'une procédure automatisée et informatisée. Le client adresse un email au cabinet à l'aide d'un formulaire sur le site internet en expliquant son cas précis. L'avocat entre en contact avec lui directement sous 24 heures par email ou par téléphone. L'avocat lui demande des pièces complémentaires, afin d'analyser sa demande gratuitement. Si sa demande est conforme aux possibilités de remboursement, l'avocat lui propose son assistance par le biais de la convention d'honoraires (téléchargeable sur le site). Un honoraire fixe de 250 euros HT par demande est dû, seulement si le dossier est validé par l'avocat fiscaliste, et un honoraire de résultat allant de 10 à 15% est prélevé sur les sommes récupérées ou dégrèevées.

Pourquoi cette innovation ?

L'accès au droit et à l'information juridique n'est pas toujours facilité en matière fiscale. Le système fiscal français se complexifie et subit de nombreux changements et revirements qu'il devient compliqué d'appréhender, et ce d'autant plus quand on ne réside pas en France.

Dans le cadre d'une condamnation de la France par la Cour de Justice européenne et le Conseil d'Etat qui ont considéré que les prélèvements sociaux ne peuvent pas s'appliquer sur les revenus du patrimoine des non-résidents et des personnes affiliées à un régime social étranger, le cabinet a mis en place une offre spécifique dédiée à cette problématique au travers du site internet www.etaxfrance.com [http://www.etaxfrance.com].

L'innovation répond à une problématique ponctuelle, précise et contextuelle. A l'avenir, le site EtaxFrance a vocation à s'étendre à toutes les problématiques fiscales rencontrées par les non-résidents (Déclarations fiscales, Conseils fiscaux en investissement immobilier ou en transmission de patrimoine en matière internationale).

Quels sont les bénéfices pour les clients ?

Il s'agit d'une offre de proximité pour une clientèle éloignée de France permettant une mise en relation directe avec un avocat fiscaliste, avec une analyse gratuite du dossier et une proposition tarifaire type. Le fait que le site soit édité par un cabinet d'avocats donne de la confiance au client et les informations publiées permettent une parfaite connaissance du déroulement de la procédure pour le client.

CONSEIL EN GESTION DE PATRIMOINE

Loi de finances 2015
Application mobile
Transition énergétique
LFSS-2015
Projet de loi pour l'activité
PLFR 2014-II
Déclaration d'impôts 2015
ISF 2015
Loi de finances
rectificative pour 2015
Plan d'urgence pour
l'emploi
Impôt sur le revenu 2016

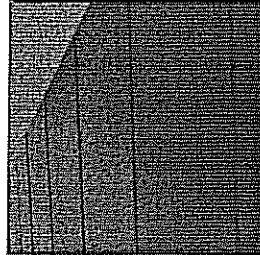
Pour approfondir
Chroniques
Entretiens
Etudes & rapports
Corporate
Bien préparer sa retraite
Tribune
Comptes-rendus et
Synthèses
La bibliothèque du
fiscaliste
Dossiers fiscaux

Enfin, la convention d'honoraires type est mise en ligne afin d'assurer une transparence sur les tarifs.

A propos du cabinet D'ONORIO DI MEO- Juridique et Fiscal :

D'ONORIO DI MEO est un Cabinet d'avocat spécialiste en Droit Fiscal pour les particuliers, les entrepreneurs et les sociétés, en France et à l'étranger. Le cabinet est présent à Paris et à Marseille.

www.etaxfrance.com (<http://www.etaxfrance.com>)



Communiqué du 19 janvier 2015

Publié le mercredi 20 janvier 2016

Autres articles associés aux mots clés : [Analer](#)

Les articles les plus lus !

- ▶ Le simulateur officiel de calcul de l'impôt 2016 sur les revenus de 2015 est en ligne
 - ▶ Imprimante 3D : les PME bénéficient d'un amortissement exceptionnel de 24 mois
 - ▶ Mise à jour de divers seuils et montants pour l'imposition des revenus de l'année 2015
 - ▶ Assurance-vie et abrogation de la doctrine fiscale Bacquet : le civil ne tient plus le fiscal en l'état
 - ▶ Encadrement des indemnités de licenciement : le retour
 - ▶ Les principales mesures fiscales de la loi de finances pour 2016 intéressent les ménages
 - ▶ Assurance-vie et succession : Bercy rapporte la réponse ministérielle « Bacquet »
 - ▶ Crowdfunding : les pertes en capital en cas de non remboursement d'un prêt sont déductibles
- [+ ...]

[A propos...](#)

[Plan du site](#)

[Nos partenaires](#)

[Conditions générales](#)

[Tous droits réservés © 2000/2014](#)


Inter Gestion
CRÉATEUR ET GESTIONNAIRE
DE PATRIMOINE

65%* de Déficit Foncier avec
GRAND PARIS PIERRE CAPITALISATION

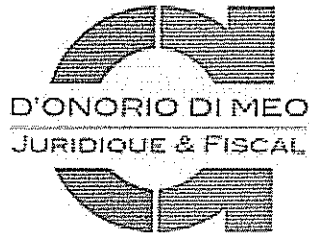


Le cabinet D'ONORIO DI MEO sélectionné au Prix 2016 de l'Innovation des Avocats Relation Clients

Communiqué du 19 janvier 2015

mercredi, 20 janvier 2016 / nicolas

Le cabinet D'ONORIO DI MEO sélectionné au Prix 2016 de l'Innovation des Avocats Relation Clients



Un cabinet d'avocat spécialiste en Droit Fiscal a lancé un site web d'information et d'assistance www.etaxfrance.com permettant aux non-résidents fiscaux d'obtenir le remboursement des prélèvements sociaux et autres impôts versés au titre des revenus du patrimoine depuis 2012.

L'action est coordonnée par un cabinet d'avocat spécialiste en fiscalité internationale, le cabinet D'ONORIO DI MEO – Juridique & Fiscal, dirigé par **Maître Eve d'ONORIO di MEO, avocat fiscaliste reconnu dans la matière.**

Le Cabinet a été sélectionné au Prix 2016 de l'Innovation des Avocats Relation Clients organisé par le site Village de la Justice.

L'innovation juridique est devenue un allié indéniable des avocats et un relais de croissance dans un marché du Droit en pleine mutation. Face à l'émergence des legalstartup, les avocats savent aussi innover et s'adapter au monde dans lequel ils évoluent pour permettre un accès au droit pour tous. **Le Prix de la meilleure innovation en Relation-clients des avocats sera attribué le 17 mars 2016 sur 6 projets finalistes.**

Un vote en ligne est ouvert jusqu'au 10 mars 2016 en cliquant sur ce lien :

<http://www.innovation-juridique.eu/EtaxFrance-plateforme-web-dediee>

Quelle est l'innovation ?

EtaxFrance est un site internet dédié à l'information et l'assistance pour les remboursements d'impôts des non-résidents et des frontaliers. Par le biais de cette plateforme, le cabinet informe les contribuables concernés sur l'évolution de l'actualité sur le sujet et leur propose une assistance pour obtenir les remboursements d'impôts auprès de l'administration fiscale française.

La relation humaine et client est particulièrement privilégiée car il ne s'agit pas d'une procédure automatisée et informatisée. Le client adresse un email au cabinet à l'aide d'un formulaire sur le site internet en expliquant son cas précis. L'avocat entre en contact avec lui directement sous 24 heures par email ou par téléphone. L'avocat lui demande des pièces complémentaires, afin d'analyser sa demande gratuitement. Si sa demande est conforme aux possibilités de remboursement, l'avocat lui propose son assistance par le biais de la convention d'honoraires (téléchargeable sur le site). **Un honoraire fixe de 250 euros HT par demande est dû, seulement si le dossier est validé par l'avocat fiscaliste, et un honoraire de résultat allant de 10 à 15% est prélevé sur les sommes récupérées ou dégrévées.**

Pourquoi cette innovation ?

L'accès au droit et à l'information juridique n'est pas toujours facilité en matière fiscale.

Le système fiscal français se complexifie et subit de nombreux changements et revirements qu'il devient compliqué d'appréhender, et ce d'autant plus quand on ne réside pas en France.

Dans le cadre d'une condamnation de la France par la Cour de justice européenne et le Conseil d'Etat qui ont considéré que les prélèvements sociaux ne peuvent pas s'appliquer sur les revenus du patrimoine des non-résidents et des personnes affiliées à un régime social étranger, le cabinet a mis en place une offre spécifique dédiée à cette problématique au travers du site internet www.etaxfrance.com.

L'innovation répond à une problématique ponctuelle, précise et contextuelle. A l'avenir, le site EtaxFrance a vocation à s'étendre à toutes les problématiques fiscales rencontrées par les non-résidents (Déclarations fiscales, Conseils fiscaux en investissement immobilier ou en transmission de patrimoine en matière internationale).

Quels sont les bénéfices pour les clients ?

Il s'agit d'une offre de proximité pour une clientèle éloignée de France permettant une mise en relation directe avec un avocat fiscaliste, avec une analyse gratuite du dossier et une proposition tarifaire type. Le fait que le site soit édité par un cabinet d'avocats donne de la confiance au client et les informations publiées permettent une parfaite connaissance du déroulement de la procédure pour le client.

Enfin, la convention d'honoraires type est mise en ligne afin d'assurer une transparence sur les tarifs.

A propos du cabinet D'ONORIO DI MEO- Juridique et Fiscal :

D'ONORIO DI MEO est un Cabinet d'avocat spécialiste en Droit Fiscal pour les particuliers, les entrepreneurs et les sociétés, en France et à l'étranger. Le cabinet est présent à Paris et à Marseille.

www.etaxfrance.com
